

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
21 septembre 2024

DATE DE CONVOCATION
15 septembre 2024

DATE D'AFFICHAGE
23 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	19
PROCURATION(S)	13
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-ET-UN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 09H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, LECERF, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT.

Mmes ROUSSELIN, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. MARC, COPLO, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes DUVALLET, BENAMARA, LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme DUVALLET à M. JAMET, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, M. MARC à M. NDIAYE, M. COPLO à M. BALUT, Mme POUHÉ à Mme ALTUNTAS, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme GÜTH à Mme BATAILLE, M. SABIRI à M. AIT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Baptiste GODEFROY

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA,

Projet de délibération : N°10

HERITAGE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES – PROMOTION DU HANDISPORT – ADOPTION DU PRINCIPE CONSISTANT A FAVORISER DES EPREUVES HANDISPORT

Mme Inci Altuntas expose au Conseil municipal :

La ferveur et le succès des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont créé un engouement et un intérêt des citoyens pour le sport en général. L'événement et son organisation remarquable ont contribué à renforcer la fierté nationale.

Dès l'origine, Val-de-Reuil a voulu s'associer à cette grande fête populaire en étant labellisée Terre de Jeux, en faisant en sorte que ses équipements soient identifiés parmi les Centres de préparation aux Jeux, en accueillant les drapeaux olympiques, les mascottes officielles, en permettant à des Rolivalois d'assister à des épreuves, en retransmettant la cérémonie d'ouverture sur le site de Cin'été, en organisant un Relais de la Flamme, le 6 juillet, reconnu par les membres du Comité d'organisation des Jeux comme l'un des plus festifs, des plus populaires et des plus animés, mais aussi en permettant aux sportifs de la délégation olympique saoudienne et aux membres de l'équipe canadienne de paralympiques de s'entraîner dans nos équipements. Les Rolivalois se sont pris aux Jeux. Cet engouement ne doit pas s'éteindre.

En cohérence avec la volonté des organisateurs de Paris 2024, Val-de-Reuil souhaite entretenir l'héritage des Jeux. Cette volonté pourra prendre des formes diverses : maintien de l'aide municipale « bourse au sport » pour les familles, accompagnement de nos clubs, modernisation de nos équipements (relamping, travaux piscine...), coopération renforcée avec les entreprises du territoire sur les aspects sportifs...

Au-delà et de façon appuyée, la Ville souhaite que l'engouement autour des Jeux paralympiques se prolonge de façon concrète sur notre territoire. Val-de-Reuil s'engage à donner à voir plus régulièrement les exploits des sportifs en situation de handicap entre deux olympiades. Le public est prêt ; il l'a démontré en répondant présent, au milieu de l'été, aux entraînements publics des paravolleyeuses canadiennes au sein du complexe Léo-Lagrange.

Régulièrement, les équipements sportifs roivalois accueillent des manifestations sportives d'envergure nationale, voire internationale. Pour celles-ci, la Ville pose désormais la condition aux organisateurs de prévoir, dans le programme de l'événement, une épreuve, une démonstration, un temps spécifiquement réservé au handisport et/ou au sport adapté. Cette exigence sera inscrite dans les conventions liant les organisateurs à la Ville et conditionnera la participation financière de la Ville à l'organisation de l'événement.

De la même façon que le respect de l'environnement ou la parité femmes/hommes se sont imposées, au fil du temps, comme des préalables, des exigences doivent être désormais posées pour que la société s'adapte aux personnes en situation de handicap.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité**

- **APPROUVE** le principe d'adapter le montant des subventions municipales pour l'organisation d'une manifestation sportive à caractère national ou international, en fonction de l'inscription d'un temps dédié au handisport ou au sport adapté dans le programme de l'événement.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20240921-D-24-09-10-DE
Date de télétransmission : 21/09/2024
Date de réception en préfecture : 21/09/2024

Marc-Antoine Jamet